



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le mardi 2 septembre 2008, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Richard Côté	Guy Perrault
André Demers	François Picard
Raymond Dion	Ginette Picard-Lavoie
Michel Fecteau	Gérald Poirier
Anne Guérette	Paul Shoiry
Patrick Huot	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Louise Lapointe	Denise Trudel
Lisette Lepage	Marie France Trudel
André Letendre	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Est absente: Madame la conseillère Anne Létourneau

CV-2008-0841 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 septembre 2008, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0842 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 18 août 2008

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 18 août 2008, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 19 août 2008

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 19 août 2008.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 8 juillet 2008.
- Dépôt de la résolution numéro A3-2008-0275, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement Sainte-Foy –Sillery tenue le 20 août 2008, relative à la circulation ferroviaire nocturne sur le tronçon de chemin de fer reliant la gare de triage de Sainte-Foy au port de Québec.
- Dépôt, par le directeur général monsieur Alain Marcoux, d'un document préparé par le Service de police, relatif à l'émission des constats d'infraction émis au cours des dernières années.
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit :
 - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commande, pour les mois de juin et juillet 2008;

b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et demandes de paiement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2008 (Référence : AP2008-386).

- Dépôt, par monsieur Robert Lachance, d'un document en date du 29 août 2008, intitulé : « *Ville de Québec 2008-2108 : Notre place dans la Francophonie en 2018, 2028, 2058, ...* ».
- Dépôt par le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, d'une lettre de monsieur Lambert Legaré, vérificateur général de la Ville, en date du 29 août 2008, accompagnée du « *Rapport du vérificateur général de la Ville de Québec* » Tome I, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007.
- Dépôt d'une lettre de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, relative à son intention de siéger à titre de conseiller indépendant du district électoral de Saint-Sacrement, et ce, à compter du 2 septembre 2008.

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur prend son siège à 18 h 10.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt d'une pétition présentée par monsieur Jean Gagné, relative au maintien d'un aréna sur le site actuel de l'aréna Gilles-Tremblay.

Avis de proposition

- Madame la conseillère Anne Guérette dépose un avis de proposition, relatif à l'évaluation de la possibilité de reconnaître la valeur culturelle et historique du secteur identifié au plan particulier d'urbanisme (PPU) et à l'émission de permis de démolition.
- Madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie dépose un avis de proposition, demandant de faire les démarches nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ), afin d'obliger les véhicules lourds, qui ne peuvent plus emprunter le boulevard Champlain, à utiliser l'autoroute Félix-Leclerc, vers l'est, jusqu'à l'autoroute Dufferin-Montmorency pour se rendre aux installations portuaires et à la papetière White Birch.

Conformément aux dispositions de l'article 61 du Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q., chapitre R-2, ces avis de proposition seront transmis au comité

exécutif, pour avis, et réinscrits à la prochaine séance.

CV-2008-0843 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Francine Bouchard, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 août 2008 - Abolition, par le gouvernement fédéral, de nombreux programmes de soutien aux arts et à la culture - CU2008-092 (Ra-1415)

Attendu que le gouvernement fédéral a annoncé récemment l'abolition de nombreux programmes de soutien aux arts et à la culture;

Attendu que l'abolition des programmes, comme *PromArt* et *Routes commerciales*, diminue considérablement les possibilités que les artistes et l'art d'ici soient présentés à l'extérieur du pays;

Attendu que de nombreux artistes de Québec ont bénéficié, par le biais d'un de ces programmes, d'un soutien financier qui leur a permis de rayonner sur la scène internationale;

Attendu que l'exportation de la culture canadienne et québécoise contribue à stimuler notre économie;

Attendu que plusieurs organismes culturels, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, les partis d'opposition, tant au niveau provincial que fédéral, ont dénoncé avec force et vigueur ces coupures injustifiées;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu :

1° de dénoncer vigoureusement la récente abolition, par le gouvernement fédéral, des nombreux programmes de soutien aux arts et à la culture et d'appuyer les démarches entreprises par les différents organismes culturels pour faire renverser cette décision;

2° de transmettre une copie de la présente résolution à madame Josée Verner, ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et de la Francophonie.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0844 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Francine Bouchard, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 août 2008 - Demande, à l'administration, de présenter, d'ici la fin du mois de septembre 2008, un bilan du coût des services municipaux prévus et supplémentaires pour les Fêtes du 400^e ainsi que les dépenses à prévoir jusqu'à la fin des festivités - DG2008-112 (Ra-1415)

Attendu que le budget de la Ville de Québec pour 2008, adopté par le conseil de la ville, prévoyait une somme totale de 9,2 millions de dollars pour le coût des services municipaux occasionnés à l'occasion des Fêtes du 400^e;

Attendu que le sommaire DT2008-068, présenté à la séance du conseil de la

ville du 18 août 2008, a autorisé une dépense supplémentaire de 859 671 \$ pour payer les services municipaux nécessaires à la tenue d'événements qui n'étaient pas prévus et pour les activités qui ont été prolongées par la Société du 400^e;

Attendu que le conseil municipal doit adopter une résolution pour approuver toute dépense additionnelle au budget et qu'en conséquence, les élus doivent obtenir l'information nécessaire à une prise de décision éclairée qui respecte la capacité de payer des citoyens de la ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu :

- 1° de demander, à l'administration, de présenter, d'ici la fin du mois de septembre 2008, un bilan du coût des services municipaux prévus et supplémentaires pour les Fêtes du 400^e, du 1^{er} janvier au 31 août 2008 ainsi que les dépenses à prévoir à partir du 1^{er} septembre jusqu'à la fin des festivités le 31 décembre prochain;
- 2° de tenir un comité plénier sur les Fêtes du 400^e, incluant le suivi de cette proposition, d'ici la fin du mois de septembre 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0845 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Beaulieu, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 juillet 2008 - Politiques financières - FN2008-055 (Ra-1415)

Attendu que le taux de réalisation des projets inscrits à la première année du programme triennal d'immobilisations atteint, en moyenne, 63 % pour les années 2006 et 2007;

Attendu que la non-réalisation des projets dans l'année où ils sont prévus dans le PTI contribue au sous-investissement des infrastructures, situation régulièrement dénoncée par le vérificateur général de la Ville depuis 2002;

Attendu que depuis 2002, le déficit d'investissement, pour la Ville de Québec, s'élève à 585 millions de dollars, ce qui a notamment comme conséquences :

- de retarder la mise en valeur d'immeubles, d'équipements et d'infrastructures au détriment d'un service à la population adéquat et performant;
- de jeter le discrédit sur la capacité des gestionnaires de faire des prévisions budgétaires justes et réalistes, parce que le délai entre l'inscription des projets au PTI et leur réalisation favorise un écart entre le coût estimé et le coût réel;
- de causer une perte de confiance des citoyens et des citoyennes envers l'administration publique parce qu'elle ne réalise pas ses projets dans les délais annoncés;

Attendu qu'à la suite du dépôt d'un avis de proposition par madame la conseillère Ann Bourget, district de Montcalm et chef de l'opposition, en date

du 17 septembre 2007, le sommaire décisionnel DG2007-062 mentionnait que le Service des finances devait déposer un projet de politique de gestion de la dette à court, moyen et long terme au printemps 2008;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'élaborer et d'appliquer une politique financière en matière d'investissement qui sera proposée au printemps 2009;
- 2° d'établir une politique de gestion de la dette à court, moyen et long terme, qui sera proposée au printemps 2009;
- 3° que des instructions soient données à l'effet d'inscrire, dans la première année du programme triennal d'immobilisations, les projets qui ont fait l'objet d'une analyse détaillée sur le plan du contenu et des coûts.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0846 Hommage à la Société artistique de Charlesbourg ainsi qu'à madame Johanne Darveau et son équipe, pour l'organisation de « La Rencontre des Arts au Trait-Carré », dans le cadre des Fêtes du 400^e anniversaire de Québec

Attendu que la Société artistique de Charlesbourg a organisé l'événement « La Rencontre des Arts au Trait-Carré », dans le cadre des Fêtes du 400^e anniversaire de Québec;

Attendu que cet événement s'est tenu les 30 et 31 août ainsi que le 1^{er} septembre 2008 sous la présidence d'honneur du conseiller municipal du district Charlesbourg-Centre, monsieur Ralph Mercier;

Attendu que le comité organisateur de l'événement, sous la présidence de madame Johanne Darveau, était composé d'une dizaine de bénévoles;

Attendu que « La Rencontre des Arts au Trait-Carré » rassemblait plus d'une centaine d'artistes dans les disciplines suivantes : peinture, sculpture, musique, chanson et danse;

Considérant que l'événement a connu un succès sans précédent avec un achalandage de plus de dix mille (10 000) visiteurs;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de rendre hommage à la Société artistique de Charlesbourg ainsi qu'à madame Johanne Darveau et à son équipe, afin de souligner l'excellence de leur travail dans l'organisation de « La Rencontre des Arts au Trait-Carré », dans le cadre des Fêtes du 400^e anniversaire de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0847 Félicitations et remerciements au personnel de la Ville de Québec, pour le travail réalisé dans le cadre des Fêtes du 400^e - DG2008-113 (Ra-1417)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de féliciter et de remercier tout le personnel de la Ville de Québec, plus spécifiquement celui des services siégeant au sein du comité interservices 2008, pour le travail réalisé dans le cadre des activités des Fêtes du 400^e.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0848 Adoption du projet de *Règlement sur la division du territoire de la ville en districts électoraux*, R.V.Q. 1409 - GA2008-005 (Ra-1417)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement sur la division du territoire de la ville en districts électoraux*, R.V.Q. 1409.

Monsieur le conseiller Pierre Blouin demande le vote.

Ont voté en faveur : Monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Richard Côté, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Anne Guérette, Patrick Huot, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

Ont voté contre : Madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette et monsieur le conseiller Pierre Blouin.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à la majorité

AM-2008-0849 Avis de motion relatif au *Règlement sur la division du territoire de la ville en districts électoraux*, R.V.Q. 1409 - GA2008-005 (Ra-1417)

Avis de motion est donnée par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un

règlement divisant le territoire de la ville en 27 districts électoraux.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-0850 Mandat, au vérificateur général de la Ville, en vue de la vérification de l'entente de développement culturel 2005-2008 intervenue entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications - Virement de fonds - AT2008-242 (CT-AT2008-242) — (Ra-1415)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° de mandater le vérificateur général de la Ville en vue de la vérification de l'entente de développement culturel 2005–2008 intervenue entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, conditionnellement à la signature, par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, d'un engagement à participer, pour un montant de 25 000 \$, aux frais encourus par ce mandat;
- 2° d'autoriser une dépense de 50 000 \$, dont un montant de 25 000 \$ provenant du budget d'opérations du Service de l'aménagement du territoire et d'un montant de 25 000 \$ provenant d'une subvention de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Ces montants seront versés vers le centre de responsabilités du vérificateur de la Ville.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0851 Convention triennale d'objectifs et de résultats attendus à intervenir entre la Ville de Québec et la « Corporation de la salle Albert-Rousseau inc. », relativement à une aide financière versée à cet organisme en vue de soutenir ses activités pour les saisons 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, dans le cadre de la mesure « Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels » - CU2008-076 (Ra-1415)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une convention triennale d'objectifs et de résultats attendus à intervenir entre la Ville de Québec et la « Corporation de la salle Albert-Rousseau inc. », relativement à une aide financière versée à cet organisme en vue de soutenir ses activités pour les saisons 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, dans le cadre de la mesure « Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels », selon des conditions substantiellement

conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0852 Prolongement de la rue du Patrimoine-Mondial et du boulevard Johnny-Parent et ouverture de nouvelles rues - Développement domiciliaire Faubourg Le Raphaël, phases 3 et 7 - District électoral de Neufchâtel - Arrondissement Les Rivières - DE2008-074 (CT-DE2008-074) — (Ra-1415)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la mise en oeuvre des phases 3 et 7 du projet « Faubourg Le Raphaël » à être réalisé par « Gély Construction inc. », comprenant notamment le prolongement de la rue du Patrimoine-Mondial, sur une longueur approximative de cinq cents mètres linéaires (500 m.l.) et du boulevard Johnny-Parent, sur une longueur approximative de quatre cent soixante-dix mètres linéaires (470 m.l.) et de nouvelles rues sur une longueur de trois mille six cents mètres linéaires (3 600 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée aux plans-concepts joints en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Gély Construction inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Gély Construction inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Gély Construction inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville, en application de l'entente;
- 8° d'autoriser un investissement maximum de 539 685 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application du Règlement R.R.V.Q.,

chapitre E-2, ladite somme étant disponible au *Règlement sur la participation financière de la Ville, pour les années 2008 et suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1363;

- 9° de demander au Service des finances de prévoir l'envoi d'une facture au propriétaire du lot 1 108 502 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, monsieur Georges Rhéaume à titre de bénéficiaire, le tout en conformité avec les dispositions prévues à la section VII du chapitre V du Règlement R.R.V.Q., chapitre E-2.

Ont voté en faveur : Monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Richard Côté, Raymond Dion, Michel Fecteau, Anne Guérette, Patrick Huot, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, André Letendre, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Patrick Paquet, François Picard, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

A voté contre : Monsieur le conseiller André Demers.

En faveur : 26

Contre : 1

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à la majorité

CV-2008-0853 Virements de fonds - Ajustement de l'enveloppe budgétaire du Cabinet de l'opposition officielle - DG2008-109 (Ra-1415)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le virement d'un montant de 61 711 \$ des frais généraux, au Service du greffe et des archives, pour le budget du Cabinet de l'opposition officielle;
- 2° d'autoriser le virement de 16 470 \$ des frais généraux vers l'activité « Contributions de l'employeur ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0854 Échange de terrains entre la Ville de Québec et « Constructions Beaubois inc. » - Arrondissement Laurentien - GI2008-096 (Ra-1415)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu :

- 1° de céder, à « Constructions Beaubois inc. », une partie du lot 1 696 485 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue et désignée comme étant le lot 4 064 356 du susdit cadastre, d'une superficie de quatre mille sept cent seize mètres carrés et deux dixièmes (4 716,2 m²), tel que montré au plan-projet préparé le 27 février 2008 par monsieur Michel Bédard, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7757 de ses minutes, joint en annexe au sommaire décisionnel;
 - 2° en contrepartie, d'accepter la cession à la Ville de Québec, par « Constructions Beaubois inc. », pour fins municipales, d'une partie du lot 1 696 484 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue et désignée comme étant le lot 4 064 354 du susdit cadastre, d'une superficie de six cent quarante-quatre mètres carrés et quatre dixièmes (644,4 m²), tel que montré au plan-projet préparé le 27 février 2008 par monsieur Michel Bédard, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7757 de ses minutes, joint en annexe au sommaire décisionnel.
- L'échange mentionné aux paragraphes 1° et 2° est consenti en considération d'une soulte de 109 530 \$ excluant les taxes, payable par « Constructions Beaubois inc. », à la Ville, le tout substantiellement conforme à la promesse d'échange dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser le Service des affaires juridiques à procéder, au moment opportun, à l'ouverture de l'avenue Sainte-Famille sur la partie du lot 1 696 484 du cadastre du Québec;
 - 4° d'autoriser que les fonds requis pour couvrir le montant des taxes sur la partie d'immeuble que la Ville reçoit en échange dans cette transaction, dont la valeur est établie à 17 334 \$, soit la somme de 1 366 \$, soient puisés à même le produit de cette transaction.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0855 Acceptation de l'offre de services de l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery, concernant les services reliés à la gestion des compteurs d'eau - TP2008-039 (Ra-1415)

Considérant qu'en vertu de la résolution numéro CV-2008-0710, le conseil de la ville a compétence en matière d'alimentation en eau relativement à la gestion des compteurs d'eau;

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, le conseil d'arrondissement peut fournir, au conseil de la ville, les services reliés aux compétences de ce dernier;

Considérant l'adoption, par le conseil d'arrondissement Sainte-Foy - Sillery, de la résolution numéro A3-2008-0274 concernant les services reliés à la gestion des compteurs d'eau;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'accepter la fourniture, par le conseil d'arrondissement Sainte-

Foy – Sillery, des services relatifs à la gestion des compteurs d'eau sur l'ensemble du territoire de la ville.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0856 Nomination à l'emploi de directeur général adjoint, création d'un poste de coordonnateur des arrondissements à la Direction générale, pour une période d'un an et nomination à ce poste - RH2008-723 (CT-RH2008-723) — (Ra-1418)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° de créer, pour une période d'un an, un poste de coordonnateur des arrondissements à la Direction générale;
- 2° de nommer monsieur Alain Thériault (ID. 003082), employé permanent, à l'emploi de directeur général adjoint;
- 3° d'affecter monsieur Thériault, pour une période d'une année, au poste de coordonnateur des arrondissements à la Direction générale, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0857 Nomination au poste d'adjoint du directeur général - RH2008-724 (CT-RH2008-724) — (Ra-1418)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de nommer monsieur Louis Beaupré (ID. 012100) à l'emploi d'adjoint du directeur général (poste no 21361), conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0858 **Nomination à titre de directeur de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles - RH2008-720 (CT-RH2008-720) — (Ra-1418)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'affecter monsieur Richard Sévigny (ID. 014938) au poste de directeur intérimaire de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles (poste 15734), jusqu'au 1^{er} novembre 2009. Monsieur Sévigny continuera d'assurer ses fonctions de directeur de l'arrondissement Laurentien (poste no 15725) jusqu'au 1^{er} novembre 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0859 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, relativement à la délégation de l'entretien des artères d'agglomération et de la gestion des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif situés sur le territoire de cette municipalité, pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 31 décembre 2009 - TP2008-054 (CT-TP2008-054) — (Ra-1415)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, relativement à la délégation de l'entretien des artères d'agglomération et de la gestion des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif situés sur le territoire de cette municipalité, pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 31 décembre 2009, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2009 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0860 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de modifications aux règles de procédure et de régie interne du conseil d'administration d'ExpoCité - EX2008-021 (Ra-1417)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la résolution numéro 2008-45, adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité, adoptant les modifications aux règles de procédure et de régie interne d'ExpoCité.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0861 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre du programme de gestion de l'eau potable et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 386 - Renonciation au droit d'opposition - EN2008-044 (Ra-1415)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre du programme de gestion de l'eau potable et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 386.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre du programme de gestion de l'eau potable et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 386.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0862 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux aires de grande affectation Centre majeur d'activités, R.V.Q. 1420 - AT2008-257 (Ra-1416)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux aires de grande affectation Centre majeur d'activités*, R.V.Q. 1420.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0863 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux aires de grande affectation Centre majeur d'activités, R.V.Q. 1420 - AT2008-257 (Ra-1416)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* relativement aux aires de grande affectation Centre majeur d'activités afin de fixer une hauteur maximale des bâtiments et un rapport plancher/terrain maximum dans les aires de grande affectation Centre majeur d'activités Sainte-Foy, Lebourgneuf et D'Estimauville.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0864 Avis de motion relatif au Règlement sur le contrôle intérimaire relativement à la hauteur des bâtiments et à la densité d'occupation dans les aires de grande affectation Centre majeur d'activités, R.V.Q. 1421 - AT2008-258 (Ra-1416)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement visant à restreindre la hauteur des bâtiments et la densité d'occupation dans les aires de grande affectation Centre majeur d'activités du plan directeur d'aménagement et de développement.

Ainsi, dans l'aire de grande affectation Centre majeur d'activités Lebourgneuf située en partie dans l'arrondissement Les Rivières et en partie dans l'arrondissement Charlesbourg, la hauteur des bâtiments ne peut excéder dix étages et 35 mètres et le rapport plancher/terrain ne peut excéder 3,5.

Dans l'aire de grande affectation Centre majeur d'activités Sainte-Foy située dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery, la hauteur des bâtiments ne peut excéder 17 étages et 55 mètres et le rapport plancher/terrain ne peut excéder 4,5.

Dans l'aire de grande affectation Centre majeur d'activités D'Estimauville située en partie dans l'arrondissement Beauport et en partie dans l'arrondissement Limoilou, la hauteur des bâtiments ne peut excéder 12 étages et 40 mètres et le rapport plancher/terrain ne peut excéder 5.

Les parties de bâtiment affectées à l'habitation ou au commerce d'hébergement ne sont pas assujetties à ces limites de rapports plancher/terrain.

Les limitations ne visent pas une construction, une transformation d'un bâtiment, un changement d'usage ou de destination d'un immeuble :

- 1° aux fins agricoles sur des terres en culture;
- 2° aux fins de l'implantation d'un service d'aqueduc ou d'égout dans une rue publique existante faite par une municipalité en exécution d'une ordonnance rendue en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- 3° aux fins de l'implantation d'un réseau d'électricité, de gaz, de télécommunications ou de câblodistribution;

4° aux fins d'une activité d'aménagement forestier ou d'une activité d'aménagement à des fins fauniques sur des terres du domaine de l'État.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Contrôle intérimaire relativement à la hauteur des bâtiments et à la densité d'occupation dans les aires de grande affectation Centre majeur d'activités - AT2008-259

Madame la conseillère Francine Bouchard, appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry, demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour. La demande de retrait est acceptée à l'unanimité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0865 *Règlement sur la réalisation de l'entente sur les modalités de versement par la ville à la Commission de la capitale nationale des coûts des travaux municipaux effectués par la Commission et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1312 - IN2008-080 (Ra-1413)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation de l'entente sur les modalités de versement par la ville à la Commission de la capitale nationale des coûts des travaux municipaux effectués par la Commission et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1312.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0866 *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à l'exécution de travaux, à partir de l'année 2008, à la suite de travaux effectués par une entreprise d'utilité publique, R.V.Q. 1338 - IN2008-005 (Ra-1413)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de*

services et les autres frais relativement à l'exécution de travaux, à partir de l'année 2008, à la suite de travaux effectués par une entreprise d'utilité publique, R.V.Q. 1338.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0867 *Règlement sur la réalisation des travaux de réfection, de rénovation, de construction, d'aménagement et de remplacement d'équipement de divers arénas et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1410 - GI2008-070 (Ra-1413)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation des travaux de réfection, de rénovation, de construction, d'aménagement et de remplacement d'équipement de divers arénas et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1410.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0868 *Appropriation d'un montant de 1 100 000 \$ au fonds général de la Ville et approbation d'une modification au programme des arénas - PTI 2008-2010 - GI2008-070 (Ra-1413)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° d'approprier un montant de 1 100 000 \$ au fonds général de la Ville, soit un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1410. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement;
- 2° d'autoriser la modification au programme des arénas présenté dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2008-2010, en autorisant le remplacement des travaux prévus aux arénas de Loretteville, Réjean-Lemelin et au centre multidisciplinaire de Sainte-Foy en 2008 et 2009 par les travaux prévus aux arénas Duberger, Bardy et de l'Arpidrome, tel qu'indiqué au tableau du programme des arénas, en date du 27 juin 2008, joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0869 *Règlement sur la phase II des travaux de réaménagement du parc Saint-Viateur de l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1413 - A4LS2008-035 (Ra-1413)*

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la phase II des travaux de réaménagement du parc Saint-Viateur de l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1413.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0870 *Règlement sur la dotation, pour l'année 2008 et les suivantes, du Fonds de développement et de revitalisation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1416 - DE2008-101 (Ra-1413)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la dotation, pour l'année 2008 et les suivantes, du Fonds de développement et de revitalisation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1416.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une seconde période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 21 h 41, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/sm